

DEPARTEMENT
DU
VAL DE MARNE

COMMUNE DE BRY-SUR-MARNE

ARONDISSEMENT
DE NOGENT

EXTRAIT
du

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-trois, le lundi 25 septembre, à 20h00, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le mardi 19 septembre 2023, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Charles ASLANGUL, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de Conseillers présents : 26

Étaient Présents :

M. Charles ASLANGUL, Maire
Monsieur Rodolphe CAMBRESY, Madame Véronique CHEVILLARD,
Monsieur Bruno POIGNANT, Madame Sylvie ROBY, Monsieur Christophe ARZANO, Madame Béatrice MAZZOCCHI, Monsieur Olivier ZANINETTI, Madame Virginie PRADAL, Monsieur Pierre LECLERC, Adjoints au Maire.
Monsieur Etienne RENAULT, Monsieur Jean-Antoine GALLEGRO, Madame Nicole BROCARD, Madame Armelle CASSE, Monsieur Didier SALAÛN, Madame Valérie RODD, Monsieur Laurent TULL, Madame Sandra CARVALHO, Madame Anne-Sophie DUGUAY, Monsieur Didier KHOURY, Monsieur Stefano TEILLET, Madame Sandrine LALANNE, Monsieur Robin ONGHENA, Madame Marilyne LANTRAIN, Monsieur Augustin KUNGA, Madame Djedjiga ISSAD, Conseillers municipaux.

Ont donné pouvoir :

Mme Chrystel DERAY à M. Rodolphe CAMBRESY.
Mme Rosa SAADI à Mme Véronique CHEVILLARD.
M. Julien PARFOND à Mme Sylvie ROBY.
M. Serge GODARD à M. Robin ONGHENA.
M. Vincent PINEL à Mme Sandrine LALANNE.

Absents excusés :

Absents :

M. BRAYARD Thierry, M. MAINGE Pascal.

Secrétaire de séance : Jean-Antoine GALLEGRO

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57, notamment la procédure relative aux créances irrécouvrables

Vu le Budget Primitif 2023 adopté par délibération du 11 avril 2023

Vu l'état des créances éteintes dressé par Madame la comptable publique du Service de Gestion Comptable de Vincennes pour l'exercice 2023

Considérant qu'il est désormais certain que ces créances ne peuvent plus faire l'objet d'un recouvrement en raison des motifs évoqués par la Comptable publique dans l'état susvisé,

Après en avoir délibéré, et par 31 voix pour

ARTICLE 1^{er} : ADMET en non-valeur 2091,50€ de créances éteintes mentionnées sur l'état présenté par la comptable publique du Service de Gestion Comptable de Vincennes

ARTICLE 2 : DIT que la dépense sera financée sur les crédits ouverts au budget 2023, compte 6542 fonction 01.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.

Publiée le : 29 septembre 2023

Secrétaire de séance
Jean-Antoine GALLEGO



Pour copie conforme,
Le Registre dûment signé,
Charles ASLANGUL,

Maire de Bry-Sur-Marne



EDITION HELIOS
Présentation en créances éteintes
arrêtée à la date du 12/05/2023
094104 SGC VINCENNES
17600 - BRY SUR MARNE - COMMUNE

Exercice 2023

14 pièces présentes pour un total de 2091,5

Tranches de montant
Inférieur strictement à 100 4 Pièces pour 164,6
Supérieur ou égal à 100 et inférieur strictement à 1000 10 Pièces pour 1926,9
Supérieur ou égal à 1000 et inférieur strictement à 50000 Pièces pour 0
Supérieur ou égal à 50000 Pièces pour 0

Nature Juridique Exercice pièce Référence de la pièce N° ordre Imputation budgétaire de la pièce Nom du redev

Particulier 2018 T-1932170632-421-BEGUE Melanie 82407,08 Surendettement et décision effacement de dette
Particulier 2019 T-2403270632-421-RISPAL Nicolas-Surend 8227,63 Surendettement et décision effacement de
Particulier 2019 T-2404370632-421-RISPAL Nicolas-Surend 82298 Surendettement et décision effacement de de
Particulier 2019 T-2404270631-253-RISPAL Nicolas-Surend 8221 Surendettement et décision effacement de de
Particulier 2019 T-240347067-251-RISPAL Nicolas-Surend 82236,25 Surendettement et décision effacement de
Particulier 2019 T-240467067-255-RISPAL Nicolas-Surend 82156,63 Surendettement et décision effacement de
Particulier 2015 T-166437067-251-RISPAL Nicolas 102161,16 Surendettement et décision effacement de dette
Particulier 2019 T-240447067-212-RISPAL Nicolas-Surend 82112,23 Surendettement et décision effacement de
Particulier 2019 T-240637067-212-RISPAL Nicolas-Surend 82132,03 Surendettement et décision effacement de
Particulier 2019 T-240647067-251-RISPAL Nicolas-Surend 82183,75 Surendettement et décision effacement de
Particulier 2019 T-240737067-251-RISPAL Nicolas-Surend 82203,82 Surendettement et décision effacement de
Particulier 2015 T-166427067-211-RISPAL Nicolas 10217,97 Surendettement et décision effacement de dette
Particulier 2019 T-240337067-212-RISPAL Nicolas-Surend 82139,7 Surendettement et décision effacement de
Particulier 2019 T-240457067-251-RISPAL Nicolas-Surend 82194,25 Surendettement et décision effacement de

TOTAL 2091,5

variableObjet pièceMontant restant à recouvrerMotif de la présentationObservations

»
: dette
: dette
: dette
: dette
: dette

: dette
: dette
: dette
: dette

dette
: dette

DEBITEUR	ANNEE	TITRES	MONTANT
BEGUE MELANIE	2018	1932	407,08
RISPAL NICOLAS	2019	2403	27,63
RISPAL NICOLAS	2019	2404	98
RISPAL NICOLAS	2019	2404	21
RISPAL NICOLAS	2019	2403	236,25
RISPAL NICOLAS	2019	2404	156,63
RISPAL NICOLAS	2019	1664	161,16
RISPAL NICOLAS	2019	2404	112,23
RISPAL NICOLAS	2019	2406	132,03
RISPAL NICOLAS	2019	2406	183,75
RISPAL NICOLAS	2019	2407	203,82
RISPAL NICOLAS	2019	1664	17,97
RISPAL NICOLAS	2019	2403	139,7
RISPAL NICOLAS	2019	2404	194,25
		TOTAL	2091,5

MOTIFS

EFFACEMENT SURENDETTEMNT
EFFACEMENT SURENDETTEMNT
EFFACEMENT SURENDETTEMNT
EFFACEMENT SURENDETTEMNT
EFFACEMENT SURENDETTEMNT
EFFACEMENT SURENDETTEMNT
EFFACEMENT SURENDETTEMNT
EFFACEMENT SURENDETTEMNT
EFFACEMENT SURENDETTEMNT
EFFACEMENT SURENDETTEMNT
EFFACEMENT SURENDETTEMNT
EFFACEMENT SURENDETTEMNT
EFFACEMENT SURENDETTEMNT
EFFACEMENT SURENDETTEMNT
EFFACEMENT SURENDETTEMNT
EFFACEMENT SURENDETTEMNT